

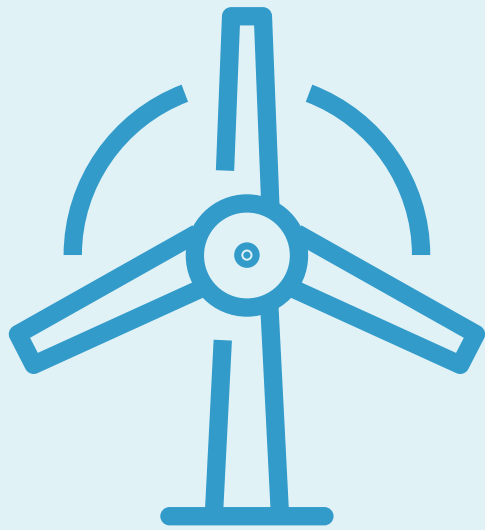


PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le réseau
de transport
d'électricité



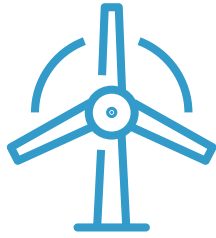
Dossier de presse

PROJET ÉOLIEN EN MER



Mardi 18 octobre 2022





Le projet de parc éolien en mer Sud-Atlantique est lancé !

70
éoliennes

un parc d'une
puissance de
1000 MW

une surface de
100 à 120 km²

Au regard des conclusions du débat public et par sa décision du 27 juillet 2022 (lien), la ministre de la transition énergétique a décidé la poursuite du projet éolien en mer Sud-Atlantique avec :

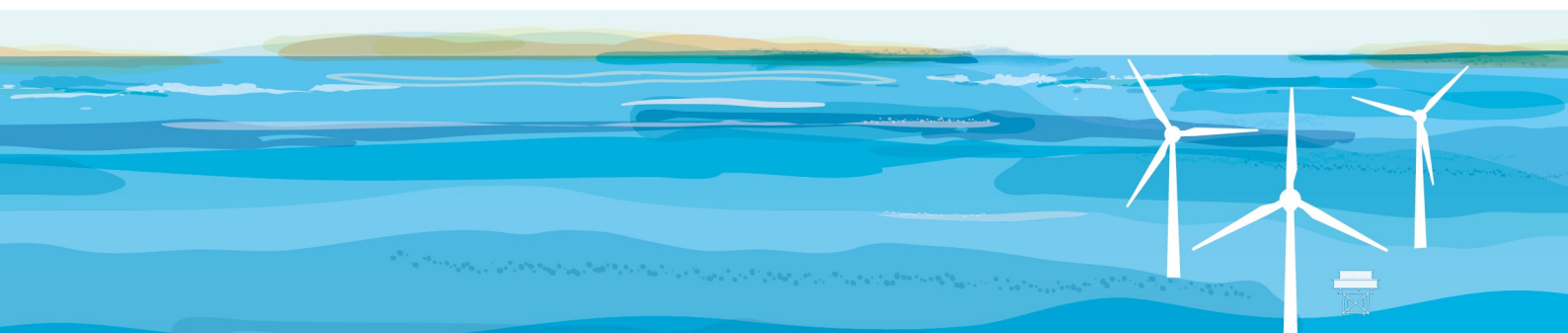
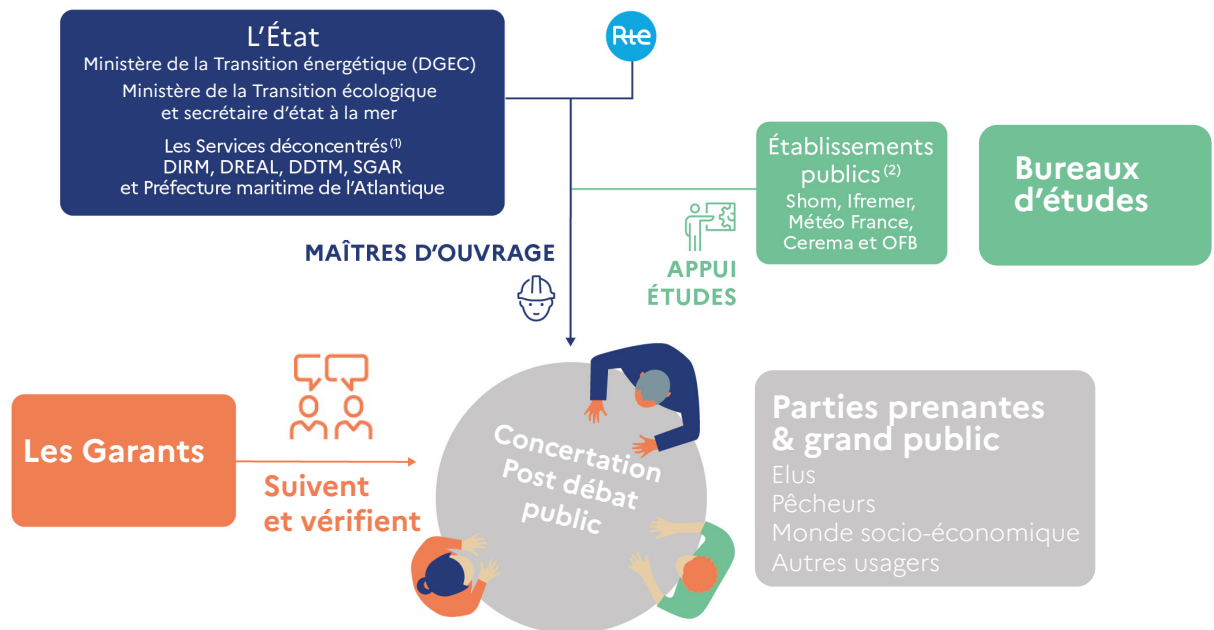
- le lancement en 2022, sur une zone d'étude de 180 km², d'une procédure de mise en concurrence pour choisir le développeur éolien d'un premier parc d'une puissance de 1000 MW. Cette zone est située à plus de 40 km des côtes de l'île d'Oléron, en dehors du Parc Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis et en dehors de la Zone Spéciale de Conservation des habitats marins « Pertuis charentais et estuaire de la Gironde ». Le parc reste néanmoins situé dans une Zone de Protection Spéciale des oiseaux au titre des directives européennes. L'enjeu avifaune y sera donc majeur. - le lancement ultérieur d'une procédure de mise en concurrence pour un deuxième parc sur une zone d'étude de 250 km², d'une puissance de 1000 MW. Ce deuxième parc sera soit posé soit flottant, en fonction de l'évolution des technologies et des résultats d'études environnementales et techniques.

Il est à noter qu'un parc éolien de 1000 MW occupe in fine une surface de 100 à 120 km². La taille des zones d'études permet donc de choisir la meilleure localisation possible pour chacun des parcs.

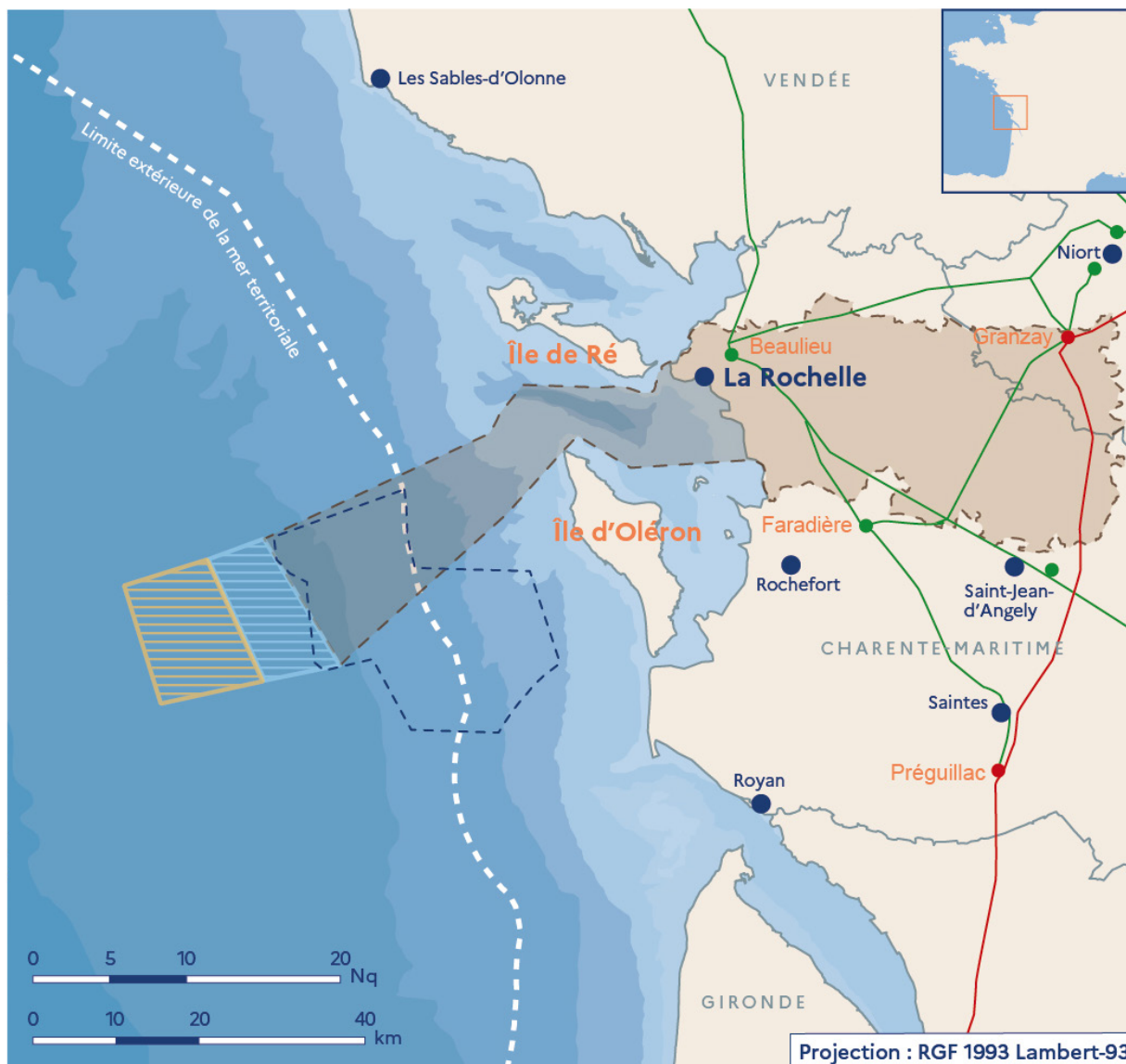
Les éoliennes envisagées pour le premier parc ont une capacité individuelle de 15 MW. Il faut compter 70 éoliennes pour développer une puissance de 1000MW.

La zone de raccordement retenue en mer et à terre correspond à la zone de raccordement par le nord de l'île d'Oléron.

Les acteurs impliqués dans le projet éolien en mer Sud-Atlantique*



Zones retenues pour la procédure de mise en concurrence et la poursuite des études techniques et environnementales



Zone soumise au débat public - 743 km²

Zone d'étude pour le raccordement

Zone retenue pour la procédure de mise en concurrence du premier parc - 180 km²

Zone retenue pour la procédure de mise en concurrence du deuxième parc - 250 km²

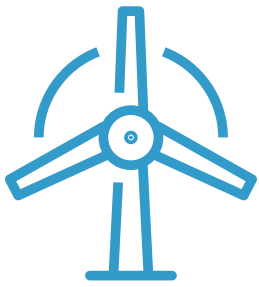
Préguillac Nom des postes électriques
 La Rochelle Préfecture
 Rochefort Sous-préfecture

Poste électrique

- 225 kV
- 400 kV

Ligne électrique

- 225 kV
- 400 kV



Le calendrier prévisionnel du projet

2021 - 2022

- Débat public

2023-2025

- Poursuite de la concertation «Fontaine» (2023)
- Désignation du ou des lauréats par le ministre chargé de l'énergie pour le parc éolien en mer posé de 1000MW (2024)
- Étude d'impact par le lauréat et RTE pour le premier parc
- Dépôt des demandes d'autorisation et instruction pour la construction
- En cas de deuxième parc, organisation d'un nouvel appel d'offres par l'État

2022

- Compte rendu de la CPDP⁽¹⁾ et bilan de la CNDP⁽²⁾
- Décision du ministre chargé de l'énergie sur la poursuite du projet et de la zone d'étude retenue.
- Désignation par la CNDP⁽²⁾ des garants chargés de veiller à l'association et à l'information du public jusqu'à sa consultation prévue avant la délivrance des autorisations administratives
- Études techniques et environnementales par l'État et RTE sur la zone préférentielle retenue pour le premier parc de 1000 MW
- Lancement de la procédure de mise en concurrence
- Concertation dite « Fontaine », spécifique au raccordement électrique

2025-horizon 2030

- Obtention des autorisations
- Décision d'investissement et contractualisation avec les différents partenaires et sous-traitants
- Construction du parc et de son raccordement
- Mise en service

(1) CPDP : Commission particulière du débat public
(2) CNDP : Commission nationale du débat public

Qui sont les maîtres d'ouvrage ?

Le ministère de la Transition énergétique est maître d'ouvrage des projets d'appel d'offres pour la création de parcs éoliens en France, en particulier en Sud-Atlantique.

Au sein du ministère, la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) pilote l'ensemble des études préalables et conduit la procédure de mise en concurrence.

A l'issue de cette procédure, l'Etat choisira en 2024 un industriel développeur éolien qui construira le premier parc.

Le préfet de Région Nouvelle-Aquitaine et Le préfet maritime de l'Atlantique sont chargés du suivi global du projet; ils ont confié une mission de coordination au préfet de la Charente-Maritime. Leurs services instruiront les autorisations nécessaires pour le futur développeur éolien.

Réseau de transports d'électricité (RTE) est maître d'ouvrage du raccordement du projet depuis le poste électrique en mer jusqu'à l'injection de l'électricité sur le réseau de très haute tension.

Nouvelle étape pour la concertation

Le rôle des Garants

Nous étions membre de la CPDP (Commission Particulière du Débat Public) et nous devenons les garants de la « concertation continue ».

Nous étions 5, nous ne sommes plus que 2 : Julie Dumont et Francis Beaucire.

Les changements sont nombreux pour nos missions, même si nous restons au service de la Commission Nationale du Débat Public et de l'expression des publics.

Durant le débat public, la commission particulière disposait de moyens importants pour organiser et animer elle-même le débat public : des moyens financiers, un secrétariat, le choix d'organiser les rencontres et la circulation des informations comme nous l'entendions.

Aujourd'hui, la situation a changé. Les maîtres d'ouvrage ont décidé de poursuivre le projet à la suite du Débat Public, qui cède la place à la concertation continue. C'est désormais l'Etat et RTE qui conduisent la concertation sous l'égide des garants que nous sommes.

Cependant, notre position et nos ambitions sont inchangées : vous donner la parole et la faire entendre. En revanche, nos marges de manœuvre évoluent. Les maîtres d'ouvrage vont planifier et organiser eux-mêmes la concertation continue. Nous serons là pour nous assurer que vous continuerez de recevoir des informations claires, lisibles et que vous pourrez continuer à faire remonter vos avis, arguments et remarques diverses.

Pour garantir cette concertation, nous échangeons de manière régulière avec les maîtres d'ouvrages afin d'amener la concertation continue à un niveau de participation le plus élevé possible. Ainsi, nous faisons des recommandations afin de garantir la participation la plus large possible, mais aussi de la meilleure qualité. Nos recommandations seront collectées tout au long de la démarche et nos rapports en rendront compte régulièrement. Notre rapport final sera inséré dans le dossier de l'enquête publique, dernière espace d'expression des publics. Mais avant cela et tout au long de la concertation continue, nous serons une nouvelle fois à votre entière disposition pour vous écouter et relayer le cas échéant vos propos aux maîtres d'ouvrage.

Les maîtres d'ouvrage ont pris plusieurs engagements suite au débat public. Ils seront notre boussole et nous nous attacherons à ce qu'ils soient respectés. Vous retrouvez ces engagements dans le document produit par les maîtres d'ouvrage à la suite du débat.

Dans le cadre de la concertation continue, à tout moment, vous pouvez nous contacter si vous estimez que la démarche des maîtres d'ouvrage ne correspond pas aux exigences d'information et de participation des publics.

Le rôle de Le réseau de transport d'électricité

RTE a été missionné par l'Etat pour réaliser le raccordement de l'ensemble des parcs éoliens en mer. Depuis les adaptations du cadre législatif réalisées en 2017 et 2018, pour capitaliser sur le retour d'expérience des premiers projets et accélérer le processus de développement de l'éolien en mer, RTE participe, aux côtés de l'Etat, aux débats publics en amont des appels d'offres et à la réalisation des états initiaux en matière environnementale, finance le raccordement et construit la plateforme en mer

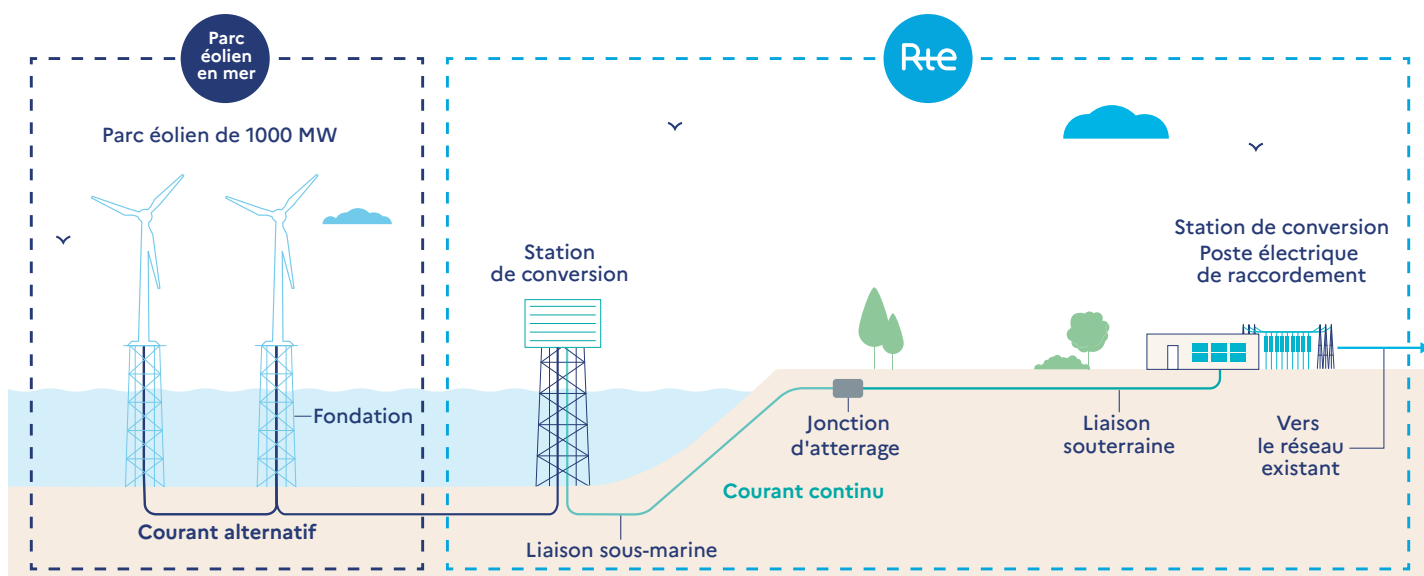
La concertation dédiée au raccordement

Menée sous l'égide du préfet et de deux garants désignés par la CNPD, cette concertation dite « Fontaine » propre au raccordement associe le public, les élus et les parties prenantes afin d'échanger sur le ou le(s) corridor(s) préférentiel(s) de raccordement, et retenir un fuseau de moindre impact pour le passage de la liaison électrique et l'implantation des postes électriques.

Débat public et concertation Fontaine sont complémentaires et s'enrichissent mutuellement.

À l'issue des débats, le préfet arrêtera un Fuseau de raccordement de moindre impact (FMI). C'est sur ce « FMI » que RTE engagera ses études de terrain, techniques et environnementales, pour la suite du projet et en particulier son étude d'impact

Quelles sont les grandes composantes du raccordement pour un projet éolien en mer de 1000 MW en courant continu?



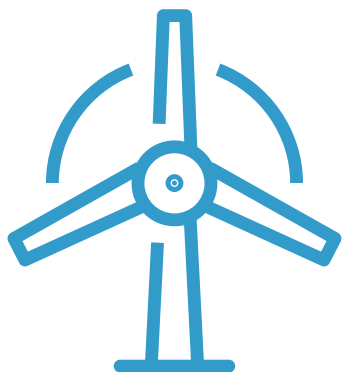
La technologie de raccordement électrique dépend de la puissance du parc éolien en mer et de sa distance au réseau existant.

Source : RTE, 2021

stratéact

Le raccordement

Le raccordement sera réalisé en technologie courant continu, compte tenu des puissances et des distances retenues. RTE recherchera la meilleure solution de raccordement pour ces parcs en favorisant la mutualisation des infrastructures de réseau. Le poste électrique en mer sera situé au sein des zones éolien en mer, en recherchant un positionnement permettant de limiter la longueur du raccordement.» La zone d'étude retenue pour le raccordement en mer et à terre correspond à la variante passant par le nord de l'île d'Oléron soumise au débat



L'avancement des études menées par l'État et RTE

Les études de caractérisation sur le site du projet éolien et son fuseau de raccordement sont menées par l'État et RTE. Il s'agit d'études techniques (vent, houle, courant, bathymétrie, sols, etc.) et d'études environnementales (état initial de l'environnement). Les rapports d'études menées seront remis aux candidats, dans le cadre de la procédure de mise en concurrence, leur permettant de proposer une offre qui soit la plus adaptée possible aux caractéristiques environnementales de la zone. Le lauréat de la procédure de mise en concurrence pourra utiliser ces données pour réaliser son évaluation environnementale et rédiger son étude d'impact.

La prise en compte de l'environnement dans la procédure d'autorisation d'un parc éolien en mer



L'avancement des études menées par l'État et RTE



ZOOM SUR ... Migratlane

Etudes environnementales

Ces études du milieu marin dureront un peu plus de deux ans (un an pour le milieu terrestre) et contribueront à décrire l'état initial de l'environnement dans lequel le projet doit s'insérer et à en identifier les enjeux.

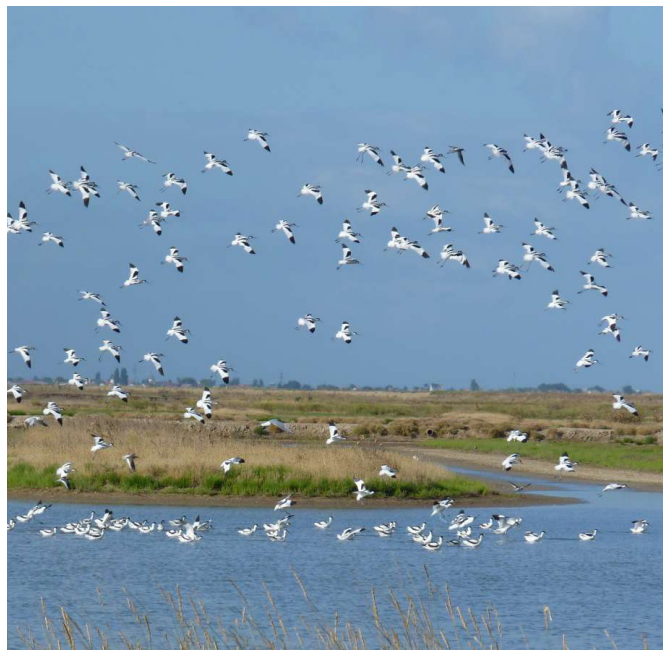
Tous les compartiments environnementaux seront étudiés : oiseaux marins et migrateurs, chauve-souris, tortues et mammifères marins, poissons, crustacés, fonds marins, bruit sous-marin, inventaire de la faune et de la flore terrestre.

Des bureaux d'études spécialisés seront prochainement sélectionnés par l'État et RTE pour mener ces prestations. La connaissance de l'environnement s'articulera autour de recherches bibliographiques et de campagnes d'observation sur site, tant sur le milieu maritime que terrestre. Ainsi, les études bibliographiques déjà réalisées dans le cadre du débat public seront affinées sur les zones retenues et les secteurs concernés par le raccordement en partie maritime et en partie terrestre.

Les premières campagnes d'observation, par avions et bateaux, des oiseaux et mammifères marins devraient être lancées dès le printemps 2023.

Certaines études intéressent également le grand public ou les parties prenantes. Elles seront mises à disposition du public et présentées dans les phases ultérieures de la procédure.

L'état initial de l'environnement fait partie du « tamis » progressif d'études environnementales qui aboutissent à l'étude d'impact fine du lauréat et de RTE sur le site de projet et au choix de la zone définitive d'implantation du champ éolien.



La prise en compte fine de l'avifaune sera un enjeu majeur de la bonne installation du parc éolien. MIGRATLANE, lancé en cette fin d'année 2022, est un projet de recherche appliquée qui enrichira la connaissance sur la répartition spatio-temporelle de l'avifaune terrestre et marine et des chiroptères à l'échelle de l'Arc Atlantique Nord-Est.

Le programme permettra d'acquérir des données couvrant l'ensemble des thématiques suivantes : l'avifaune migratrice, les chiroptères ainsi que les zones fonctionnelles pour les oiseaux marins, en envisageant le déploiement des moyens les plus pertinents, utilisés de manière combinée (observation visuelle à terre et en mer, télémétrie, radars ornithologiques, vidéo et suivis digitaux, capteurs acoustiques). MIGRATLANE apportera des enseignements utiles à la préservation de l'avifaune et de ses habitats naturels dans la zone de projet. Il permettra également de mieux estimer le risque d'effets cumulés du projet sur l'avifaune avec les autres projets de la façade Atlantique (Saint-Nazaire, Yeu-Noirmoutiers...).

L'avancement des études menées par l'État et RTE

Etudes techniques

En parallèle, des campagnes d'études techniques sont réalisées en mer sur la zone du futur parc et sur la zone d'étude du raccordement électrique du projet.

Elles visent à préciser la nature des fonds marins sur la zone du parc éolien afin de déterminer notamment, pour le futur lauréat qui sera chargé de construire et d'exploiter le parc, la pose la plus adaptée au site de réalisation du projet. Ces campagnes géotechniques consistent en la réalisation de tests sur les paramètres techniques des sols du fond marins (nature, dureté de la roche) et en prélèvement d'échantillons qui seront analysés à bord et en laboratoire.

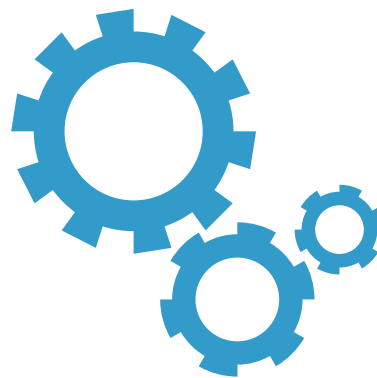
- **Gisement éolien**

Météo-France a été mandaté par l'État pour déployer une bouée météo au large de l'île d'Oléron en 2021, pour une période de trois ans. Cette bouée mesure le vent à plusieurs altitudes via un LIDAR, technique de mesure qui repose sur l'analyse des propriétés d'un faisceau laser. Des capteurs de courants marins, de houles, équipent également la bouée afin de fournir des informations océanographiques.

- **Bathymétrie et sédimentologie**

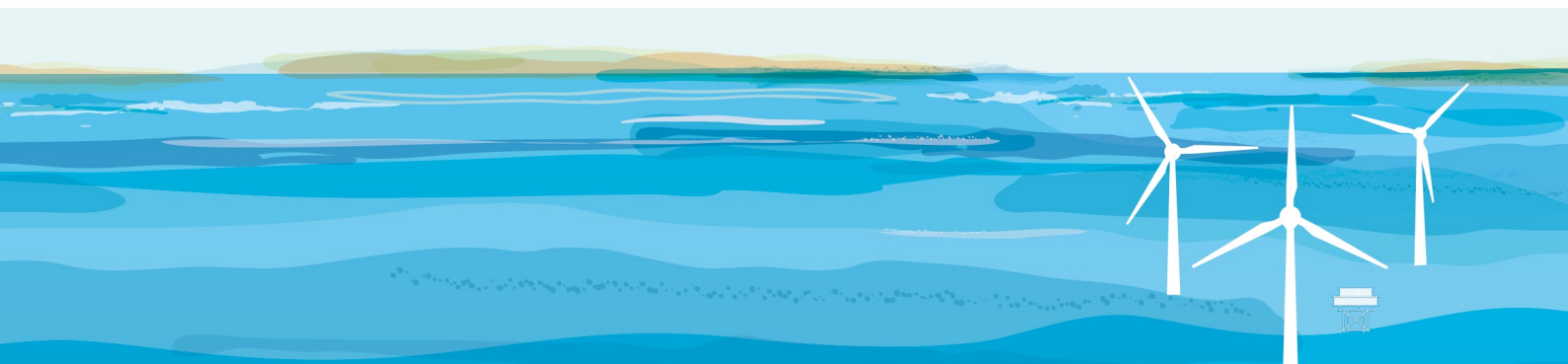
Le service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM) a été mandaté par l'État et RTE pour procéder à des relevés de la bathymétrie (profondeur et relief du fond de la mer) et de la sédimentologie (nature du fond de la mer) dans les zones définies par la décision ministérielle tant pour les parcs que pour le raccordement. Une première série de mesures s'est déroulée en 2022. Les bateaux impliqués utilisent des sondeurs pour affiner la bathymétrie et des sonars remorqués pour visualiser la nature des fonds.

Les résultats vont permettre d'affiner les options pour le corridor de raccordement et fournir des informations aux candidats en vue de la formulation de leur offre.



- **Géophysique et géotechnique**

L'objectif de ces études est de réaliser des levés géophysiques complémentaires, et des levés géotechniques (type carottage) de façon à préciser la nature des fonds, fournir des informations techniques pertinentes aux candidats pour choisir leur technologie de pose des éoliennes et formuler leur offre de prix, ainsi qu'à RTE pour le raccordement des parcs. Les campagnes en mer démarrent à compter de l'automne 2022.





ZOOM SUR ... les travaux du « Geofocus »

Sur la zone du futur parc éolien en mer, le navire « Geofocus » (exploité par Tecnoambiente pour l'État), arrivé au port de La Pallice début octobre 2022, réalise cette campagne de caractérisation des sols, en deux phases. La première, d'une quinzaine de jours, débute mi octobre.



S'informer Communiquer

Le site internet eoliennesenmer.fr

Le site du projet et de la concertation post débat pour rester informé !

[Page projet sur le site RTE](#) : Projet éolien en mer en Sud-Atlantique | RTE (rte-france.com)

Newsletter (ETAT - RTE - Garants)

Une Newsletter va être publiée régulièrement et diffusée sur les différents site internet et réseaux de la préfecture, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine (DREAL) et du Réseau de transport d'électricité Ouest (RTE).

Les réseaux sociaux (Facebook - Twitter - Instagram)

Une communication en temps réel et en continue pour informer et communiquer sur l'avancement du projet, les temps forts.

Compte twitter Préfecture : **prefet17**

Compte twitter RTE : **RTE Ouest (@RTE ouest) / Twitter**

Compte Facebook de la préfecture : **prefet de la charente-maritime**

Compte Instagram : **prefecture17**

La création de contenu vidéo

Un contenu à vocation pédagogique pour présenter les acteurs, les temps forts et les étapes du projet éolien en mer (témoignages, interviews ...)

Conception d'une exposition pédagogique itinérante

Informer et sensibiliser les publics est l'un des enjeux du projet éolien en mer (les adultes & les plus jeunes).

Permettre d'organiser des rencontres, un espace pédagogique et d'échanges dans les mairies, établissements scolaires, université, marchés, centres commerciaux ...)



Nous contacter :

Service Départemental de la Communication Interministérielle - Préfecture de la Charente-Maritime
36, Rue Réaumur - 17000 LA ROCHELLE Cedex 01
05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22

Le réseau de transport d'électricité
Anne-Laure Fontanaud – Chargée de communication
anne-laure.fontanaud@rte-france.com - 06.60.65.45.86